

# LEXIQUE D'ASSURANCE



الجامعة المغربية لشركات التأمين و إعادة التأمين  
FEDERATION MAROCAINE DES SOCIETES  
D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE

# SOMMAIRE

A B C D

E F G I

M N O P

Q R S T

V



# A

## Accessoire

Somme due par le Souscripteur à l'Assureur en sus de la cotisation ou de la prime, représentant le coût de frais annexes (frais d'établissement de la police, de la quittance...)

## Accident

Tout événement soudain, fortuit, imprévisible et indépendant de la volonté de l'Assuré qui entraîne des dommages corporels, matériels ou immatériels.

- Accidents Caractérisés : Risques couverts limitativement et énumérés dans un contrat d'assurance.

## Agent Général

Il représente exclusivement une compagnie. Cette dernière lui délègue le pouvoir de souscrire des contrats, d'encaisser des primes et de régler des sinistres.

## Aggravation (Du Risque)

Modification du risque qui le rend plus dangereux aux yeux de l'Assureur et que l'Assuré est tenu de déclarer à ce dernier.

## Alea

Événement incertain ou dont la date de survenance est incertaine. Cet « aspect hasardeux » constitue la base fondamentale du contrat d'assurance.

## Aliénation

Transmission de la propriété d'un bien entre personnes physiques ou morales (par exemple donation, vente...)

## Aménagements

Installations qui ne peuvent être détachées sans être détériorées ou sans détériorer les bâtiments. Ce sont les immeubles par destination, par exemple: un ascenseur ou une installation de chauffage central.

# A

## Antécédents

Informations relatives au "passé de l'assuré". Lors de l'établissement d'un contrat, il vous sera demandé de faire état de vos antécédents afin que l'assureur puisse, à la lumière de votre historique en tant qu'assuré, évaluer le risque et vous donner un tarif correspondant à votre situation.

## Apériteur

Assureur, chef de file de plusieurs compagnies d'assurances (dites Coassureurs), qui se charge pour un risque important de la négociation et la réalisation d'un contrat d'assurance, de la détermination des risques à garantir, de la fixation des conditions et clauses de la police. (On dit aussi Compagnie Apéritrice).

## Assuré

Personne physique ou morale sur laquelle ou sur les intérêts de laquelle repose l'assurance.

## Assurance

Opération par laquelle une personne physique ou morale, moyennant le paiement d'une prime (ou d'une cotisation), acquiert pour elle ou pour un tiers (Assuré) un droit à prestation (ou indemnité) en cas de réalisation d'un risque.

## Assurance temporaire en cas de décès

Assurance garantissant le paiement d'un capital ou d'une rente en cas de décès de l'assuré à condition que le décès survienne avant une date déterminée au contrat. Si l'assuré survit jusqu'à cette date, aucune prestation n'est due par l'assureur et les primes lui sont acquises.

## Assurances de personnes

Assurances garantissant les risques dont la survenance dépend de la survie ou du décès de l'assuré ainsi que la capitalisation, la maternité et les assurances contre la maladie, l'incapacité et l'invalidité.

# A

## Assureur

Entreprise agréée pour effectuer des opérations d'assurances.

## Assureur Conseil

On entend par là un courtier ou un agent d'assurance. Cette appellation est destinée à mettre en avant le rôle de conseil au client.

## Attestation d'assurance

C'est le document qui matérialise la preuve de l'assurance. Ce document vaut comme justificatif d'assurance pendant sa période de validité.

## Avance

Prêt accordé par l'assureur au souscripteur d'un contrat d'épargne par capitalisation (contrat de retraite, contrat éducation ...), garanti par le montant de l'épargne constituée.

## Avenant

C'est le document qui permet de matérialiser une modification de l'une des clauses du contrat. L'avenant, tout comme le contrat initial, doit être signé par l'assuré et l'assureur, car l'avenant représente une preuve de la modification du contrat. Il évite la rédaction complète d'un nouveau contrat.

## Avis d'échéance

Courrier par lequel votre assureur vous réclame le paiement de la prime d'assurance à son échéance.

## Avis De Sinistre

Obligation faite à l'Assuré d'informer l'Assureur dès qu'il en a eu connaissance et au plus tard dans le délai prévu au contrat d'assurance de tout sinistre de nature à mettre en jeu la garantie de l'Assureur.

# B

## Bâtiment

Ce sont les constructions et leurs dépendances à l'exception du terrain.

## Bénéficiaire

Personne physique ou morale au profit de laquelle l'assurance a été contractée. C'est elle qui bénéficiera du versement de la prestation au moment de la matérialisation du sinistre. Elle est en général nommément désignée aux conditions particulières dans le cas où les conditions générales ne sont pas suffisamment précises.

## Bon Père De Famille

Est une expression consacrée aux entreprises d'assurances qui doivent gérer leurs entreprises avec prudence et sagesse pour préserver au mieux les intérêts des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurance.

### Capacité (De Souscription)

Montant maximum pouvant être accepté par l'Assureur dans le cadre de la couverture d'un risque donné.

### Capital assuré

Valeur déclarée au contrat et constituant la limite de l'engagement de l'assureur.

### Chargement

Partie de la prime ou de la cotisation servant à couvrir les frais d'exploitation et de distribution de l'entreprise d'assurances.

### Clause

Disposition particulière d'une police d'assurance détaillant le fonctionnement d'une garantie, ou bien précisant la nature des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

### Co-assurance

Procédé qui consiste à couvrir un même risque par plusieurs Assureurs, chacun d'eux prenant en charge une fraction des sommes garanties. Cette technique est pratiquée lorsque les capacités de souscription d'un Assureur seul ne sont pas suffisantes pour lui permettre de s'engager sur la totalité.

### Code des assurances

Ensemble des textes et des règlements (loi n° 17-99 portant code des assurances ainsi que l'ensemble des décrets et arrêtés qui en découlent) qui régissent le secteur de l'assurance.

### Commission

Rémunération attribuée à l'intermédiaire d'assurances, apporteur d'affaires ou gestionnaire.

### Conditions d'assurance

Ensemble des clauses constituant les bases de l'accord intervenu entre le souscripteur et l'assureur.

### Coefficient Réduction Majoration (CRM)

Système par lequel les assurés se voient accorder des réductions ou des majorations en fonction de la survenance (ou non) de sinistre. C'est un élément central dans la tarification de votre assurance auto dans la mesure où l'application de ce coefficient peut avoir une forte incidence sur votre prime d'assurance. L'information est centralisée auprès de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance et mise à la disposition du réseau de distribution.

Le coefficient de réduction / majoration est un coefficient multiplicateur qui s'applique sur la prime d'assurance automobile compte tenu de l'historique de sinistralité. Il permet d'octroyer une réduction sur la prime d'assurance aux bons conducteurs et de majorer les primes des assurés ayant causé des sinistres.

### Conditions Générales

Il s'agit du document de base qui précise les règles qui régissent le contrat d'assurance et fait partie intégrante du contrat. Ces conditions sont générales à l'ensemble des assurés qui souscrivent le même type de contrat.

### Conditions Particulières

Contrairement aux Conditions Générales (voir définition), les Conditions Particulières sont spécifiques à chaque assuré. Elles précisent les garanties souscrites, l'identité du souscripteur, de l'assuré et du bénéficiaire, le montant des capitaux assurés, les dates d'échéances

### Consolidation

Stabilisation de l'état médical d'une personne, après un accident ou une maladie et laissant subsister des séquelles.

### Constat Amiable

C'est le document que doivent remplir les assurés impliqués dans un accident de la circulation et ceci quelque soit leur degré de responsabilité. Ce document à destination de l'assureur comprend l'ensemble des informations utiles à l'indemnisation des assurés (identité des assurés, des véhicules impliqués, adresse de l'accident, points de choc ). Il doit être rempli avec soin car il devient irrévocable dès lors qu'il est signé par les deux parties.



### Contractant

C'est le souscripteur du contrat d'assurance (Voir Souscripteur).

### Contrat d'assurance

Convention passée entre l'assureur et le souscripteur pour la couverture d'un risque et constatant leurs engagements réciproques.

### Contrat d'assurance sur la vie

Contrat par lequel, en contrepartie de versements uniques ou périodiques, l'assureur garantit des prestations dont l'exécution dépend de la survie ou du décès de l'assuré.

### Contrat de capitalisation

Contrat d'assurance où la probabilité de décès ou de survie n'intervient pas dans la détermination de la prestation en ce sens qu'en échange de primes uniques ou périodiques, le bénéficiaire perçoit le capital constitué par les versements effectués, augmentés des intérêts et des participations aux bénéfices.

### Contre-assurance

Garantie consistant à rembourser les primes nettes, augmentées éventuellement des intérêts, au décès de l'assuré avant l'échéance d'un contrat souscrit en cas de vie.

### Convention d'Indemnisation Directe

La CID est une convention signée entre l'ensemble des assureurs automobiles du marché. Elle permet à chaque entreprise d'assurances d'indemniser directement ses assurés non responsables ou partiellement responsables d'un accident de la circulation. Destinée à accélérer les procédures d'indemnisation et de faciliter les démarches aux assurés, cette convention ne porte que sur les dégâts matériels subis par les véhicules assurés.

Dans le cadre de cette convention, les procédures de recours entre compagnies sont extrêmement simplifiées.

# C

## Cotisation

C'est la prime d'assurance (voir Prime).

## Courtier

Le courtier est le mandataire de son client pour lequel il recherche, en toute indépendance, la société d'assurances qui garantira au mieux ses intérêts (les meilleures couvertures au meilleur prix). Sur un plan juridique, le courtier a la qualité de commerçant (l'agent général celle de profession libérale).

## Couverture

C'est la garantie objet du contrat d'assurance.

# D

## Déchéance

Perte du droit à indemnité au titre d'un sinistre suite au non-respect par l'assuré de l'un de ses engagements, sans que cela n'entraîne la nullité du contrat.

## Déclaration de sinistre

Acte par lequel l'assuré déclare à son assureur un sinistre pouvant mettre en jeu sa garantie. La déclaration doit se faire dans des délais qui varient en fonction de la nature de la garantie en jeu et du sinistre objet de la déclaration.

En cas de non respect du délai de déclaration, l'assureur est en droit de refuser la prise en charge du sinistre sauf cas fortuit ou de force majeure.

## Défense et Recours

Cette garantie est le plus souvent incluse dans les contrats RC automobile. Elle s'exerce, la plupart du temps, dans le cadre des dommages garantis et comporte 2 parties :

- La Défense : l'assureur prend en charge les frais de défense de l'assuré à concurrence d'une somme précisée aux conditions particulières.
- Le recours : l'assureur exerce, à ses frais, pour le compte de son assuré le recours contre le responsable de l'accident.

## Délaissement

Transfert de propriété de la chose assurée, en cas de sinistre, au profit de l'assureur contre paiement à l'assuré de la totalité de la somme garantie.

## Dénonciation (Du Contrat)

C'est la résiliation du contrat d'assurance. Dépréciation : C'est la diminution de la valeur d'un bien, due à son ancienneté, son usure, sa vétusté ou à la suite d'un sinistre.

## Dérogação

Disposition spéciale qui s'écarte d'une disposition générale du contrat, la modifie ou la contraire.

# D

## Dommmage

En assurance, il faut distinguer trois types de dommages :

- Dommages matériels : Dégâts causés aux biens (animaux compris) ;
- Dommages immatériels : Conséquences de la perte ou de la destruction de l'objet telles que la privation de jouissance ou la perte d'un droit, l'interruption d'un service ou encore la perte financière ;
- Dommages corporels : Atteintes corporelles à la suite d'un accident.

## Durée du contrat

Durée des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance.

# E

## Echéance

C'est la date anniversaire du contrat d'assurance. Même si le paiement des cotisations est fractionné (semestriel, trimestriel ou mensuel), une seule des échéances est principale. C'est la seule date qui fait référence pour le respect du préavis de résiliation.

## Effet (Date d')

Date à partir de laquelle le risque est pris en charge par l'assureur.

## Effraction

Cette notion se rapporte en général à la garantie vol. L'effraction est l'acte par lequel un dispositif de fermeture est forcé, dégradé ou détruit.

## Embellissements

Ce sont les peintures, miroirs fixés aux murs, boiseries, lambris, faux plafonds, cuisines et salles de bains aménagées, et tous les revêtements collés sauf les carrelages et les parquets.

## Engagement

Montant de la garantie accordée par l'Assureur à l'Assuré.

- Expertise avant sinistre : Estimation préalable des biens à garantir ;
- Expertise après sinistre : Estimation du montant des dégâts ou des dommages consécutifs à un sinistre :
- Expertise amiable : Expertise pratiquée par un expert choisi en principe d'un commun accord entre les parties ;
- Expertise contradictoire : Expertise au cours de laquelle toutes les parties sont représentées par des experts désignés par elles ;
- Expertise judiciaire : Expertise ordonnée par le Tribunal.

# E

## Epave

Lorsqu'un véhicule est réformé pour une raison économique ou technique, il est alors qualifié d'épave (voir définition de réforme).

## Evénement

Toute circonstance susceptible de provoquer ou ayant provoqué un sinistre.

## Exclusion

Evénement ou état d'une personne non couvert et donc exclu de la garantie.

## Extension (De Garantie)

Garantie ajoutée au contrat de base à la demande du Souscripteur, moyennant généralement un complément de prime.

# F

## Fonds de Garantie des Accidents de Circulation

C'est un fonds alimenté par une portion des primes d'assurance automobile et qui a pour but de dédommager les victimes d'accidents corporels causés par des véhicules terrestres à moteur lorsque l'auteur responsable est inconnu, non assuré ou insolvable. Le fonds garde la faculté d'exercer un recours contre le tiers responsable (personne non assurée ou insolvable).

## Force Majeure

Événement imprévisible et insurmontable susceptible d'exonérer l'auteur du dommage de toute responsabilité.

## Forclusion

Perte du droit d'exercer un recours

## Franchise

Part des dommages qui reste à la charge de l'assuré en cas de sinistre. Le montant de la franchise figure aux conditions générales ou particulières. Elle est soit forfaitaire, soit en pourcentage du montant du sinistre.

# G

## Garantie

Engagement de l'assureur pour couvrir le risque objet du contrat d'assurance.

## Garantie Décennale

La garantie décennale permet au propriétaire d'un bien immeuble de se prémunir contre d'éventuels risques d'apparition dans le temps de vices graves dans l'exécution des travaux. Il est donc demandé aux entrepreneurs de souscrire à une assurance de type «garantie décennale» pour assurer la bonne exécution des travaux et la bonne solidité de l'ouvrage.

## IARD

Incendie, Accidents, Risques Divers. Il s'agit d'une branche d'assurances qui comprend une large gamme de couvertures et de contrats d'assurance.

## Incapacité Temporaire

Etat qui met une personne dans l'impossibilité temporaire d'exercer totalement (ITT) ou partiellement (ITP) son travail suite à une maladie ou un accident et ce jusqu'à la consolidation.

## Indemnité d'assurance

Somme versée par l'assureur conformément aux dispositions du contrat en réparation du préjudice subi par l'assuré ou la victime.

## Indemnité Journalière (I.J)

Il s'agit de l'indemnité qui est versée à l'assuré par jour d'arrêt de travail consécutif à une incapacité temporaire totale de travail.

## Invalidité Absolue et Définitive (IAD)

Il s'agit de l'invalidité consécutive à un accident ou une maladie qui met l'assuré dans l'impossibilité d'exercer une activité professionnelle quelconque et qui de plus le met dans l'obligation d'avoir recours à une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie. L'invalidité absolue et définitive est assimilée en général au décès dans l'ensemble des contrats.

## Invalidité Partielle Permanente (IPP)

L'IPP est la lésion corporelle consécutive à un accident ou maladie qui diminue partiellement et de manière permanente les facultés de l'assuré à exercer une activité professionnelle. Son degré est apprécié en fonction de barèmes réglementaires ou contractuels.

## Invalidité Permanente Totale (IPT)

L'assuré est reconnu définitivement incapable de se livrer à la moindre activité professionnelle lui procurant gain ou profit et dont le taux d'incapacité fonctionnelle est égal à 100%



# M

## Mise En Demeure

Lettre recommandée envoyée par l'assureur pour contraindre l'assuré à payer sa prime d'assurance. La mise en demeure est réglementée par le code des assurances et obéit à un dispositif spécifique.

## Mixte (contrat d'assurance mixte)

Les assurances mixtes sont la combinaison d'une garantie en cas de vie et d'une couverture en cas de décès. Cela revient à mixer un contrat de prévoyance avec un contrat de capitalisation. Les assurances mixtes sont de moins en moins pratiquées au profit de contrats qui traitent distinctement les deux couvertures.

## Multirisques

Contrat d'assurance réunissant plusieurs garanties pour un même risque assuré.

# N

## Note de couverture

Document concrétisant l'engagement de l'assureur et de l'assuré et prouvant l'existence d'un accord en attendant l'établissement de la police d'assurance.

## Nullité

Cette sanction est en général appliquée lorsqu'il s'avère que l'assuré a volontairement fait une fausse déclaration sur ses antécédents ou sa situation personnelle visant à tromper l'assureur dans l'appréciation du risque.

# O

## OPCVM

Organisme de Placement Collectif en Valeur Mobilière. Désigne des portefeuilles de titres détenus en commun par plusieurs épargnants (SICAV ou FCP). Cette notion renvoie aux contrats en unités de compte.

# P

## Participation Aux Bénéfices

- En Assurance dommages : Dispositif prévu dans quelques catégories d'assurance et qui consiste à verser une somme au Souscripteur d'un contrat dont les résultats statistiques sont bénéficiaires.
- En Assurance vie : Principe par lequel les entreprises d'assurances s'engagent à faire participer leurs assurés aux bénéfices qu'elles réalisent à concurrence d'un pourcentage spécifié dans le contrat. Ce dispositif est spécifique aux contrats d'épargne et de capitalisation.

## Police d'assurance

Document matérialisant le contrat d'assurance. Il indique les conditions générales et particulières.

## Préavis de résiliation

Délai contractuel ou légal qui doit être respecté par la partie qui veut résilier le contrat d'assurance.

## Préjudice

Atteinte aux droits et aux intérêts d'une personne physique ou morale. Le préjudice peut être d'ordre matériel, immatériel ou corporel.

## Prépose

Personne agissant sous la direction, les ordres et la surveillance d'une autre personne (physique ou morale).

## Prescription

Les actions dérivant d'un contrat d'assurance sont en général prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance. Ce délai joue aussi bien à l'égard de l'assureur que de l'assuré. Le délai de prescription se calcule à partir de la survenance de l'événement qui a créé l'obligation de l'une des parties. La prescription annule donc un droit, faute de l'avoir exercé pendant un certain délai.

## Prestation

L'engagement de l'assureur vis-à-vis de l'assuré.

## Prime

Somme due par le souscripteur d'un contrat d'assurance en contrepartie des garanties accordées par l'assureur.

La prime d'assurance peut être périodique (annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle) ou unique (versement effectué une seule fois à la souscription du contrat).

## Prime pure

Montant qui représente le coût du risque couvert, tel que calculé par les méthodes actuarielles sur la base de statistiques relatives audit risque.

## Proposition d'assurance

Document remis par l'assureur ou son représentant à un assuré éventuel et sur lequel ce dernier doit porter les informations nécessaires à l'assureur pour l'appréciation du risque à couvrir et la fixation des conditions de couverture.

## Prorata temporis

C'est la règle de calcul qu'utilise l'assureur pour restituer à l'assuré la portion de prime pour la période durant laquelle il n'a pas été assuré. Elle s'applique en général lorsque le contrat est résilié avant son échéance.

## Provisions techniques

Ensemble des montants accumulés par l'entreprise d'assurances et de réassurance pour faire face à ses engagements envers les assurés et bénéficiaires de contrats d'assurance.

# Q

## Quittance

Reçu délivré par l'assureur prouvant que la prime a bien été payée.

# R

## Ristourne (De Prime)

Remboursement par l'Assureur d'une fraction de la prime.

## Réassurance

Opération par laquelle l'Assureur (la Cédante) partage avec une autre entreprise (le Réassureur), moyennant une prime, les conséquences pécuniaires des engagements pris envers ses propres Assurés. Cette opération permet de diluer le risque.

## Réduction

Opération qui détermine le nouveau capital garanti appelé «valeur de réduction», auquel aura droit un assuré ayant cessé de payer les primes d'un contrat d'assurance sur la vie.

## Réforme

(Véhicule épave) : lorsque le coût des réparations suite à un sinistre automobile garanti dépasse la valeur du véhicule au jour du sinistre, le véhicule est déclaré épave (VEI = Véhicule Economiquement Irréparable) par l'expert qui plafonne son évaluation à la Valeur à dire d'expert.

## Résiliation

Cessation anticipée d'un contrat d'assurance à la demande de l'une ou l'autre des parties, ou de plein droit lorsqu'elle est prévue par la loi.

La résiliation requiert un formalisme particulier et obéit à des règles précises figurant dans les conditions générales du contrat.

# R

## Règle Proportionnelle

Principe de réduction des indemnités en cas de sinistre s'il s'avère, qu'il y a une insuffisance dans les capitaux assurés (règle proportionnelle de capitaux), ou si les déclarations faites à la souscription ne sont pas conformes à la réalité du risque (règle proportionnelle de prime).

## Règle proportionnelle de capitaux

S'il résulte des estimations que la valeur de la chose assurée excède au jour du sinistre la somme garantie, l'assuré est considéré comme restant son propre assureur pour l'excédent, et supporte, en conséquence, une part proportionnelle du dommage.

## Règle proportionnelle de prime

Elle résulte de la fausse déclaration non intentionnelle de l'assuré sur le risque à garantir. Elle se calcule de la manière suivante :  $\text{Coût du sinistre} \times (\text{Prime payée} / \text{Prime qui aurait dû être payée})$ .

## Rachat

Versement anticipé à l'assuré d'un pourcentage de l'épargne constituée au titre d'un contrat d'assurance sur la vie. Le rachat de la totalité de l'épargne met fin au contrat.

## Recours

Action amiable ou judiciaire entreprise par la victime et/ou Assureur (voir Défense et Recours) contre le(s) responsable(s) du préjudice subi et/ou Assureur.

## Remise En Vigueur

Remise des effets d'un contrat ayant été suspendu. (ex : pour cause de non-paiement de prime).

## Rente certaine

Versement de la rente par annuité à terme échu, durant une période déterminée d'avance (cette période est en général comprise entre 10 et 20 ans)...

# R

## Rente viagère

Le versement de la rente s'effectue jusqu'au décès de l'assuré. Dans le cas d'une rente viagère réversible, et après le décès du bénéficiaire, la rente sera payable au conjoint soit totalement (réversion totale) soit partiellement (réversion partielle).

## Responsabilité

Elle correspond à l'obligation faite à chacun de réparer les dommages causés à autrui soit de son propre fait, soit du fait d'une personne dont elle doit répondre, ou d'une chose dont elle a la garde. Ces dommages peuvent résulter d'une imprudence, d'une mauvaise exécution (ou l'absence d'exécution) d'un contrat, On distingue en général deux types de responsabilité :

- La responsabilité délictuelle : obligation à quiconque de réparer le dommage qu'il a causé à autrui ;
- La responsabilité contractuelle : résulte de l'inexécution ou de la mauvaise exécution d'un contrat d'assurance « responsabilité » permet à l'assureur de se substituer au civilement responsable, même s'il a commis une faute ou un délit, pour indemniser la victime.

## Revalorisation

Réajustement à la hausse des capitaux et/ou des primes dans un contrat d'assurance.

## Risque

Événement incertain contre la réalisation duquel on s'assure. Par extension, les assureurs appellent risque, le bien sur lequel porte l'assurance.

# S

## Sinistre

C'est le risque qui se réalise : l'incendie, le vol, l'accident.... C'est pour vous prémunir de leurs conséquences que vous souscrivez une assurance.

## Sous-assurance

Terme utilisé lorsque la somme déclarée à l'assureur et couverte par le contrat d'assurance est inférieure à la valeur réelle du risque assuré.

## Souscripteur (ou preneur d'assurance)

Personne morale ou physique qui contracte une assurance pour son propre compte ou pour le compte d'autrui et qui de ce fait, s'engage envers l'assureur pour le paiement de la prime.

## Subrogation

Lorsque le dommage subi par l'assuré est le fait d'un tiers, l'assureur indemnise son assuré et peut exercer un recours contre le tiers responsable pour son propre compte à concurrence du montant de l'indemnité qu'il a versée. On dit que l'assureur est "subrogé" dans les droits et actions de l'assuré contre le tiers responsable.

## Surassurance

On parle de surassurance lorsque la somme garantie excède la valeur réelle du risque assuré.

## Surprime

Majoration de la prime d'assurance à la suite d'une aggravation du risque assuré.

## Suspension De Garantie

Interruption provisoire des garanties d'un contrat d'assurance.

# T

## Tacite reconduction

Clause qui permet le renouvellement automatique du contrat d'assurance au terme de chaque période de garantie sans que l'assuré n'ait à en faire expressément la demande.

## Taux de prime

Proportion de la prime d'assurance par rapport au capital assuré.

## Taux Minimum Garanti (TMG)

C'est la rémunération minimale de l'épargne que s'engage à servir l'assureur sur les contrats d'épargne et de capitalisation.

Ce taux minimum garanti est extrêmement encadré par la réglementation et offre une sécurité importante aux épargnants...

## Taxes

Bien que le contrat d'assurance ne soit pas soumis à la TVA, les primes d'assurances supportent une taxe sur les contrats d'assurances.

## Terme

Le terme correspond à l'échéance du contrat

## Ticket Modérateur

C'est le montant qui reste à la charge de l'assuré maladie après le remboursement de l'assureur.

## Tiers

Personne physique ou morale étrangère à un contrat

## Transaction

Terme qui signifie l'accord amiable conclu entre les parties (Assureur /Assuré ou victime) pour mettre fin à un litige.



# V

## Vétusté

Fixée à dire d'expert, la vétusté correspond à la dépréciation du bien assuré en fonction de son âge et de son état. Elle est déduite du montant de l'indemnité payable à la suite d'un sinistre.

## Valeur à dire d'expert

C'est la valeur d'un bien (automobile par exemple) évalué par un expert selon des techniques propres à sa profession et admises par les entreprises d'assurances.

## Valeur à neuf

La valeur à neuf permet à l'assuré d'être indemnisé sans avoir à supporter la charge financière correspondant à la dépréciation (voir vétusté) du bien assuré suite à un sinistre.

## Valeur agréée

C'est la valeur déterminée d'un commun accord entre l'assureur et l'assuré par un expert. Le calcul de l'indemnité due en cas de sinistre est assis sur cette valeur et non sur la valeur d'usage (voir définition).

## Valeur d'usage

C'est la valeur de remplacement du bien au jour du sinistre après déduction de la vétusté (voir définition de vétusté).

## Valeur vénale

C'est le prix auquel le propriétaire aurait pu vendre le véhicule si l'accident ne s'était pas produit. Elle est déterminée à dire d'expert selon l'Argus et les frais de remise en état éventuels. C'est la valeur à neuf moins la vétusté.

## Vie entière

Forme très peu rependue compte tenu de son coût élevé, l'assurance « Vie Entière » est un contrat d'assurance qui garantit le versement aux bénéficiaires désignés d'un capital au décès de l'assuré et ceci quelque soit sa date de survenance.